

[illegible]

**PRESENCE :**

L'assiduité en cours et en TD est OBLIGATOIRE (3 absences non-justifiées auront pour conséquence une note égale à 0/20 en contrôle continu). En cas d'absence, il faudra fournir un justificatif à l'enseignant et à l'assistante administrative.

**Modalités de compensation et seuils :**

Les UE peuvent se compenser à condition de respecter les seuils de compensation suivants :

- Une note plancher à 8/20 sur toutes les UE.
- Une note plancher à 10/20 aux modules de spécialisation (UE Marketing 1 et 2).
- Une note plancher à 10/20 pour le projet tutoré et pour le stage (nous rappelons que le stage de 14 semaines est obligatoire. En cas d'absence de stage, le diplôme de Master 1 ne sera pas délivré).

**RATTRAPAGE 2nd session d'examen :**

En cas d'absence ou d'échec à la session de contrôle des connaissances et des aptitudes du premier semestre ou à celle du second semestre, l'étudiant.e est autorisé.e à passer les épreuves de la session de rattrapage. Pour cela, il/elle devra s'inscrire auprès de son secrétariat pédagogique.

Si la note de session 2 est inférieure à celle de session 1, la note de session 1 prévaut.  
Lorsqu'une matière à la session initiale est sous forme de contrôle continu, en cas d'absence de l'étudiant, celui-ci peut repasser cette matière si son absence est assortie d'un justificatif et si l'enseignant le juge nécessaire. Une partie de son coefficient sera affectée à l'examen final de la session de rattrapage.

**REDOUBLEMENT :**

Le jury se prononcera souverainement sur la possibilité ou non de redoubler pour les filières sélectives et pour celles dont l'effectif est limité conformément au dossier

Outre l'obtention de la mention « non admis à redoubler », les UE sont définitivement acquises en cas de redoublement et capitalisables dès lorsque l'étudiant.e y a obtenu la moyenne. Une UE est obtenue si la moyenne est supérieure ou égale à 10/20, une UE acquise ne peut être repassée.